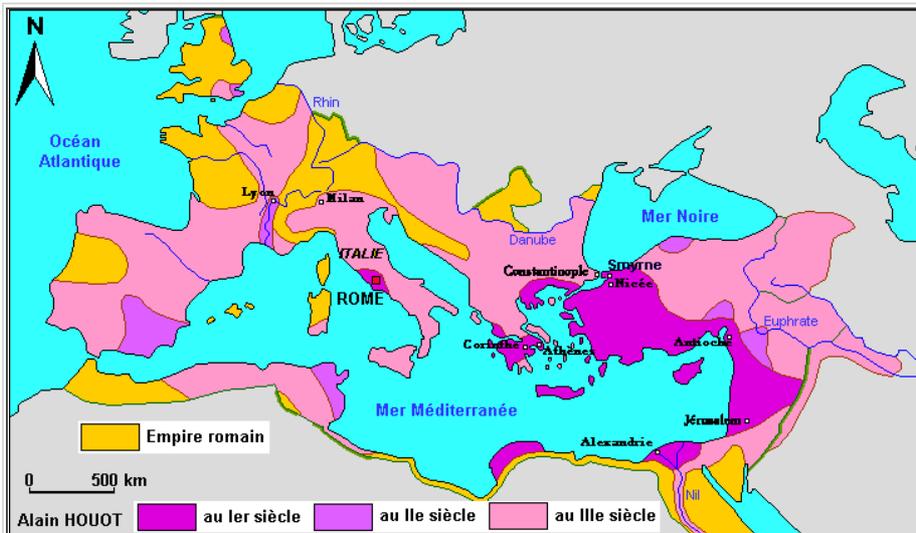


Le concile de Nicée et la fixation de la date de Pâques

On lit souvent que la règle de fixation de la date de Pâques fut établie au concile de Nicée (aujourd'hui Iznik en Turquie) qui se tint durant trois mois au moins à partir du 20 mai 325 (julien). Est-ce vrai ?



Carte de l'évolution du christianisme avant le concile de Nicée

Certainement réunis à l'initiative de **Caius Flavius Valerius Aurelius Constantinus**, plus connu sous le nom de **Constantin le Grand** (306 - 337), les évêques de tout le monde chrétien étaient présents à Nicée. Enfin... presque tous puisque le pape Sylvestre, trop âgé, avait envoyé deux légats pour le remplacer. Ce furent donc près de 300 Pères de l'Église chrétienne (250 selon Eusèbe, 359 selon Hilaire de Poitiers) qui, en présence de Constantin en personne, auraient édicté la fameuse règle, toujours en vigueur, qu'on peut résumer ainsi : **Pâques est célébrée le dimanche qui suit le quatorzième jour de la Lune qui atteint cet âge au 21 mars ou immédiatement après.**

On peut dégager de cette phrase les trois "ingrédients" nécessaires pour faire une bonne Pâques :

- Un dimanche
- Une pleine lune (quatorzième jour).
- Un équinoxe (21 mars).

Les Pères avaient deux sujets à l'ordre du jour : l'arianisme et l'épineux problème de la date de Pâques.

Oublions l'arianisme qui n'est pas l'objet de cette page et focalisons nous sur Pâques en essayant de comprendre en quoi sa date était un "sujet épineux" et en constatant que le concile de Nicée n'a pas été à l'origine de la fameuse règle.

Pourquoi un "épineux problème" ?

Ce problème a deux origines, d'ailleurs étroitement liées, qui sont, d'une part le rapport de la Pâques chrétienne à la Pâque juive et, d'autre part, des mésententes à l'intérieur même de la communauté chrétienne.

Pâque juive et Pâques chrétienne

La Passion et la résurrection du Christ eurent lieu au temps où les Juifs célébraient leur Pâque.

Ouvrons une petite parenthèse pour nous remémorer ce qu'est la Pâque juive.

"La Pâque (en hébreu Pesah) ... débute le 15e jour du mois de nisan et se poursuit sept jours durant (huit en Diaspora). Elle célèbre la délivrance d'Israël de l'asservissement à l'Égypte. Dans le texte biblique, elle porte deux noms : le premier (en Exode, XXXIV, 25) est Pâque (hag ha Posah), parce que Dieu « passe au-dessus » de la maison des enfants d'Israël lorsqu'il frappe les premiers-nés de l'Égypte (Ex., XII, 23) ; le second (Ex., XXIII, 15) est celui de fête des pains non levés (hag ha massot) justifié par la consommation de cet aliment lors du départ précipité des Hébreux (Ex., XII, 39). À la période du Temple de Jérusalem, le rite essentiel était le sacrifice de l'agneau pascal (korban Pesah) la veille du 14 nisan.

La critique discerne deux composantes parmi les rites de célébration de la fête : d'une part, le sacrifice de l'agneau, rite de bergers historicisé par son rattachement à la sortie d'Égypte ; d'autre part, la fête des pains sans levain, célébration de printemps en relation avec le calendrier agricole (Ex., XIII, 4), qui fut, en raison de la date traditionnelle de l'Exode, aisément rattachée à l'histoire du salut. Le livre de Josué (V, 10-12) indique que les Israélites sous la conduite de Josué célébrèrent la fête des pains non levés à Guilgal. Le livre des Rois (II Rois, XXIII, 21-23) souligne avec quel éclat la Pâque fut célébrée sous le règne de Josias (T VIIe s.). La fusion des deux éléments s'opère sans doute au début de l'exil de Babylonie." source : Encyclopedia Universalis.

Pour avoir toutes les données du problème en main, lisons deux textes de la Bible :

Exode 12

- 12.1 L'Éternel dit à Moïse et à Aaron dans le pays d'Égypte:
12.2 Ce mois-ci sera pour vous le premier des mois; il sera pour vous le premier des mois de l'année.
12.3 Parlez à toute l'assemblée d'Israël, et dites: Le dixième jour de ce mois, on prendra un agneau pour chaque famille, un agneau pour chaque maison.
12.4 Si la maison est trop peu nombreuse pour un agneau, on le prendra avec son plus proche voisin, selon le nombre des personnes; vous compterez pour cet agneau d'après ce que chacun peut manger.
12.5 Ce sera un agneau sans défaut, mâle, âgé d'un an; vous pourrez prendre un agneau ou un chevreau.
12.6 Vous le garderez jusqu'au quatorzième jour de ce mois; et toute l'assemblée d'Israël l'immolera entre les deux soirs.
12.7 On prendra de son sang, et on en mettra sur les deux poteaux et sur le linteau de la porte des maisons où on le mangera.
12.8 Cette même nuit, on en mangera la chair, rôtie au feu; on la mangera avec des pains sans levain et des herbes amères.
12.9 Vous ne le mangerez point à demi cuit et bouilli dans l'eau; mais il sera rôti au feu, avec la tête, les jambes et l'intérieur.
12.10 Vous n'en laisserez rien jusqu'au matin; et, s'il en reste quelque chose le matin, vous le brûlerez au feu.
12.11 Quand vous le mangerez, vous aurez vos reins ceints, vos souliers aux pieds, et votre bâton à la main; et vous le mangerez à la hâte. C'est la Pâque de l'Éternel.

Lévitique 23

- 23.9 L'Éternel parla à Moïse, et dit:
23.10 Parle aux enfants d'Israël et tu leur diras: Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne, et que vous y ferez la moisson, vous apporterez au sacrificateur une gerbe, prémices de votre moisson.
23.11 Il agitera de côté et d'autre la gerbe devant l'Éternel, afin qu'elle soit agréée: le sacrificateur l'agitera de côté et d'autre, le lendemain du sabbat.
23.12 Le jour où vous agiterez la gerbe, vous offrirez en holocauste à l'Éternel un agneau d'un an sans défaut;
23.13 vous y joindrez une offrande de deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, comme offrande consumée par le feu, d'une agréable odeur à l'Éternel; et vous ferez une libation d'un quart de hin de vin.
23.14 Vous ne mangerez ni pain, ni épis rôtis ou broyés, jusqu'au jour même où vous apporterez l'offrande à votre Dieu. C'est une loi perpétuelle pour vos descendants, dans tous les lieux où vous habiterez.

Notons qu'on ne trouve dans ces textes aucune indication précisant que la Pâque doit être célébrée à une date postérieure à l'équinoxe de printemps. On ne peut que le supposer du fait de l'offrande des prémices de la moisson.

Refermons notre parenthèse sur la Pâque juive et posons nous une question : Selon ce que l'on veut célébrer (Passion ou résurrection), ne suffit-il pas de prendre la date de début de la Pâque juive comme référence pour décompter la date de la Pâques chrétienne ?

Mésententes à l'intérieur de la communauté chrétienne.

Même si cette méthode est applicable, encore faut-il savoir quoi célébrer. La mort du Christ ou sa résurrection ?

Dès le début du second siècle, l'Église de Rome opte pour la résurrection. C'est ce que rappelle **Irénée** (évêque de Lyon) au pape **Victor** comme le cite **Eusèbe** (Hist. eccl V 24) "*Parmi ces hommes, les presbytres antérieurs à Soter qui ont dirigé l'Église que tu gouvernes aujourd'hui, c'est-à-dire Anicet, Pie, Hygin, Télesphore, Xyste, n'ont pas non plus gardé eux-mêmes (le quatorzième jour) ...*"

Et non seulement Rome célèbre la résurrection mais elle s'attache à maintenir naturellement cette fête le dimanche.

Les Églises d'Asie, au contraire, jugent que c'est la Passion qui doit être célébrée. Elles le firent donc au jour premier jour de la Pâque juive, le 14 nissan, jour de la mort du Christ.

On retrouve dans le choix de cette date l'influence de saint Jean qui, dans son évangile, place effectivement la mort du Christ au 14 nissan alors que les Synoptiques (les trois autres évangiles) disent que Jésus a mangé l'agneau pascal le 14 et a été crucifié le 15. Encore un sujet de mésentente sur lequel nous ne nous étendrons pas.

Les communautés asiatiques célébraient donc Pâques le 14 nissan quelque soit le jour de la semaine où il pouvait tomber. De cette pratique leur vint le nom de **quartodécimans** (partisans su 14ème jour).

Il ne faut pas perdre de vue que les premiers Chrétiens d'Asie étaient presque, à l'origine, tous Juifs. Ils étaient donc encore attachés aux anciens usages mosaïques et le fait de célébrer la fête pascale chrétienne, même en acceptant sa nouvelle signification, à la même date que la fête pascale juive leur permettait certainement de conserver des anciens rites, notamment le repas de l'agneau.

D'autant plus qu'on attribuait aux Apôtres les paroles suivantes : "*Quant à vous, ne faites pas de calculs. Mais quand vos frères de la Circoncision célèbrent leur Pâque, célébrez vous aussi la vôtre.. et même s'ils se trompent dans le calcul, ne vous en faites pas.*"

Eusèbe décrit la situation ainsi : "*Dans ces temps-là, une question assurément non sans importance fut soulevée, parce que les chrétiens de toute l'Asie, suivant une tradition très antique, pensaient qu'il fallait garder le quatorzième jour de la lune pour la fête de la Pâque du Sauveur. C'était le jour auquel il était ordonné aux Juifs d'immoler l'agneau et, d'après eux, il était absolument nécessaire, en quelque jour de la semaine que se rencontrât cette date, de mettre alors fin aux jeûnes. Mais les Églises de tout le reste de la terre n'avaient pas l'habitude d'observer cette manière de faire, et d'après la tradition apostolique elles gardaient l'usage qui est en vigueur jusqu'à présent, pensant qu'il n'était pas convenable de mettre fin au jeûne en un autre jour (de la semaine) que celui de la résurrection de notre Sauveur [dimanche]."*" (Hist. Eccl V 23)

Nous allons passer rapidement sur l'échec, à la fin du IIème siècle, du pape **Anicet** dans sa tentative de convaincre **Polycarpe**, évêque de Smyrne, d'abandonner ses coutumes juives.

Passons aussi sur la méthode musclée du pape **Victor** qui déclare que la résurrection doit être célébrée le dimanche et qui, dans la foulée, veut excommunier tous ceux qui ont du mal à l'entendre. Les quartodécimans ne doivent leur salut qu'à Irénée et son esprit pacificateur (le mot est d'Eusèbe qui ajoute qu'il [Irénée] "*exhortait et négociait pour la paix des Églises*").

Pour répondre à la question que nous nous posions à la fin de la précédente partie, il suffisait donc de laisser aux Juifs le soin de fixer la date de leur propre Pâque et de s'aligner dessus pour déterminer la date de la Pâques chrétienne. Le concile de Nicée n'aurait qu'à rappeler les quartodécimans à l'ordre et le tour était joué.

Eh non ! Les choses n'étaient pas si simple et ce, bien avant Nicée.

Parce que les Chrétiens ne pouvaient continuer à accepter de dépendre des Juifs pour déterminer la date de Pâques.

Essentiellement pour deux raisons :

- Une communauté naissante comme l'était l'Église chrétienne ne pouvait laisser à une autre, dont elle voulait s'écarter, le soin de fixer la date de sa principale fête.

- D'autant plus que les Juifs qui, après tout, n'avaient rien à faire de la Pâques Chrétienne modifiaient le comput de leur propre Pâque. Ils le firent, semble-t-il, à la fin du II^{ème} siècle sans plus tenir compte de l'équinoxe de printemps. Alors, pourquoi les Chrétiens continueraient-ils à utiliser un comput qui n'était pas celui en usage du temps de Jésus et qui faisait quelquefois célébrer Pâques deux fois dans l'année (entre deux équinoxes) ?

Il ne faut pas non plus oublier que le calendrier Juif était un calendrier lunaire qui fait appel à des mois intercalaires et que calculer une date dans ce type de calendrier n'est pas une mince affaire (voir la page sur le [calendrier juif](#))

Or, comme le fait justement remarquer Chauve-Bertrand dans son livre *la question du calendrier "Depuis la ruine de Jérusalem, le collège des prêtres du Temple avait péri et les synagogues qui subsistaient, abandonnées à elles-mêmes, calculaient comme elles le pouvaient, les unes avec des cycles juifs, les autres avec des cycles grecs, la date de leur Pâque"*.

Si on ajoute la volonté de ne plus être dépendant d'un comput juif approximatif, il n'en faut pas plus pour que Rome et Alexandrie se lancent dans leurs propres calculs. Seule, Antioche traîne encore des pieds.

Et qui dit calcul d'un calendrier lunaire dit forcément utilisation de cycles avec intercalation de mois complémentaires. On vit donc naître des ouvrages utilisant divers cycles, **Hippolyte** et son cycle de 16 ans qui doublait un cycle bien connu de huit ans, **Anatole de Laodicée** (né à Alexandrie) et le fameux cycle de 19 ans dit "de Méton". Ce comput anatolien exclut une date de Pâques antérieure à l'équinoxe.

Les calculs furent donc, dans la seconde moitié du III^{ème} siècle, les suivants :

- **Alexandrie** : utilisation du cycle de 19 ans. Pâques après l'équinoxe de printemps fixé au 21 mars (date réelle de l'équinoxe à cette époque). Pâques au 15 de la lune est admise.

- **Rome** : utilisation d'un cycle hybride de 84 ans constitué de cycles de 8 et 19 ans (19 X 4 + 8). On ne tient pas compte de l'équinoxe fixé au 25 mars dans le calendrier julien. Il ne peut pas y avoir de Pâques avant le 16 de la lune.

Nicée et la règle de détermination de la date de Pâques

Quand on regarde le comput d'Alexandrie pratiqué avant Nicée, on constate que tous les éléments énoncés au début de cette page y sont bien intégrés.

On peut donc dire que le Concile de Nicée n'a pas inventé la règle de détermination de la date de Pâques telle que nous la connaissons.

Quel fut donc son rôle ? Tout simplement de trancher.

Trancher entre quoi et quoi ?

Pour répondre à cette question, il nous faut faire l'inventaire des documents connus, directs ou indirects, concernant la question pascale suite au concile. Nous passerons sur les 20 canons.

- D'abord, **ce qu'il n'y a pas** : il n'y a aucun décret concernant le calcul de la date de Pâques. Rien qui contienne la fameuse règle dont on nous dit qu'elle a vu le jour à Nicée. Ce décret se serait-il perdu ? Difficile à imaginer alors que les 20 canons conciliaires ont été conservés.

D'ailleurs, comme le fait justement remarquer D.M. **Ogitsky** "*une ordonnance détaillée et exhaustive de tous les aspects techniques du calcul de pasha (incluant les problèmes survenus par l'inexactitude du calendrier julien) n'était pas de la compétence du concile*". Nous verrons un peu plus loin à quel point il a raison.

- **Une lettre synodale** adressée à l'église d'Alexandrie. Cette lettre, à propos de Pâques, spécifie "... *Nous vous donnons aussi la bonne nouvelle de l'accord qui s'est établi à propos de notre très sainte Pâque : grâce à vos prières, ce point a été réglé comme les autres. Tous nos frères de l'Orient qui ne s'accordaient pas en ceci avec les Romains, avec vous et avec ceux qui suivent depuis le commencement vos usages, feront désormais la Pâque en même temps que vous.*"

- **Une lettre de Constantin** "*à tous ceux [évêques] qui n'étaient pas présents au concile*" qui dit notamment "...*La Pâques Chrétienne doit être célébrée le même jour par tous ; et pour le calcul de la date, il ne faut faire aucune référence aux Juifs. Ce serait humiliant et de plus il est possible pour eux d'avoir 2 Pâques en une même année. En conséquence, les Églises doivent se conforter aux pratiques suivies par Rome, l'Afrique, l'Italie, l'Égypte, l'Espagne, les Gaules, les Breagnes, la Libye, la Grèce, le diocèse d'Asie, le Pont et la Cilicie.*"

- **Athanase**, présent à Nicée, écrit en 369 dans **une épître aux évêques d'Afrique** que "*le concile fut réuni à propos de l'hérésie arienne et de la Pâque, parce que les chrétiens de Syrie, de Cilicie et de Mésopotamie étaient en désaccord avec nous [Alexandrie] et faisaient la fête au temps où les Juifs la font.*"

Alors ? Entre quoi et quoi les Pères du concile de Nicée ont-ils tranché ?

- Entre les quartodécimans et les partisans du dimanche ? Certainement pas. Sinon, le diocèse d'Asie ne serait pas au nombre des pays qui s'accordent avec Rome et Alexandrie. Pour le concile, le problème semblait donc faire partie de l'histoire ancienne.

- Entre les partisans d'un comput autonome, indépendant de celui des Juifs et ceux qui s'appuyaient sur le comput Juif ? Certainement oui. L'asservissement au comput juif a été considéré comme humiliant et source d'erreurs. Il fallait s'en libérer.

Notons au passage qu'Athanase écrit "*au temps où les Juifs*" et non pas "*au jour*". Il ne s'agissait donc pas d'éviter à tout prix que les deux Pâques tombent le même jour. Durant les 4 siècles qui suivirent Nicée, les Pâques juive et chrétienne furent célébrées en même temps à plusieurs reprises. Et ce n'est que le décalage du calendrier julien qui fit qu'elles ne le furent plus par la suite.

- Entre les "équinoxialistes" et les "non-équinoxialistes" ? Une réponse catégorique est plus difficile à donner.

On peut lire ici ou là que le concile de Nicée aurait chargé les patriarches d'Alexandrie de calculer la date de Pâques et de la communiquer à Rome, à charge pour cette dernière de la communiquer aux autres Églises. Je demande à voir les sources de cette affirmation.

Cyrille d'Alexandrie aurait écrit une épître pascale disant que "*le concile oecuménique vota à l'unanimité que l'Église d'Alexandrie, du fait de ses illustres astronomes, devrait communiquer chaque année à l'Église de Rome la date de Pâques, et*

Rome la communiquerait aux autres Églises"

J'avoue ne pas avoir trouvé le texte complet de cette épître. Mais Cyrille étant devenu évêque en 412, rien ne permet de dire qu'il fait allusion dans son texte au concile de Nicée. Et comme le concile de Constantinople de 381 ne dit rien de tel... mystère.

Ce qui ne veut pas dire pour autant qu'on n'ait jamais procédé ainsi par la suite quand on connaît la compétence des astronomes et mathématiciens d'Alexandrie.

L. Duschene (Revue des questions historiques - 1880) défend aussi la thèse équinoxialiste de la manière suivante :

- les Églises nommées et pointées du doigt comme mauvais élèves sont les Orientaux non-équinoxialistes.

- Rome, qui pourtant ne considérait pas l'équinoxe de printemps comme date butoir haute ne pouvait être comptée au nombre de ces mauvais élèves du fait que c'était elle qui "de toutes les églises paraît avoir adopté la première un procédé de calcul exclusivement chrétien" Et il poursuit en ajoutant que "*l'usage romain, sinon le calcul romain, était, au temps du concile de Nicée, d'accord avec la règle de ne pas devancer l'équinoxe*". Et j'avoue ne pas avoir pu vérifier la preuve qu'il avance : "*Les dates où la pâque a été réellement célébrée à Rome, depuis 312 jusqu'à 343, se sont conservées dans une des tables de la chronographie philocalienne de 354 ; il ne s'y trouve aucune Pâque antérieure au 25 mars. On paraît même avoir évité en 330 une Pâque du 22 mars.*"

Su tel est le cas, le comput d'Alexandrie est ressorti grand vainqueur du "test" du concile de Nicée.

Conclusion : une décision de principe

Quoiqu'il en soit, on ne peut que constater à quel point ce concile ne pouvait pas énoncer une règle pratique comme celle que nous connaissons parce que mettre Rome et Alexandrie sur le même plan de l'exemple à suivre, c'était méconnaître complètement les divergences pratiques qui les opposaient (cycle utilisé, date et respect de l'équinoxe...).

Denys le Petit, en affirmant dans son *Liber de Paschate*, de bonne foi ou pas, que le cycle de 19 ans avait été établi par les Pères de Nicée ne fut certainement pas étranger au fait que tout le monde se mit à croire que la fameuse règle avait été édictée par le premier concile oecuménique.

Oui, D.M. Ogitsky avait bien raison : "une ordonnance détaillée et exhaustive de tous les aspects techniques du calcul de pasha n'était pas de la compétence du concile."

Et c'est ce manque de compétence qui fit que les divergences entre Rome et Alexandrie perdurèrent bien après Nicée. Mais c'est une autre histoire...